

# LA STRATÉGIE DU TRANSFERT DE PATRIMOINE INTERGÉNÉRATIONNEL

## LE TRANSFERT DE PATRIMOINE AUX PETITS-ENFANTS



### Voici Linda – elle prévoit faire un don qui assurera une sécurité financière à vie à sa famille

#### LA SITUATION

Linda, 65 ans, a pris récemment sa retraite. Sa fille, Nicole, a récemment donné naissance à Liam, le premier petit-enfant de Linda. Linda est très heureuse à l'idée de passer beaucoup de temps avec lui et pense déjà à son avenir.

Linda a investi son argent judicieusement en préparant sa retraite. Elle détient également un actif important qu'elle a obtenu en héritage au décès de sa mère dont elle n'a pas besoin pour maintenir son style de vie.

Cependant, elle s'inquiète de l'impôt qu'elle pourrait avoir à payer sur ses placements. Linda sait que l'impôt pourrait éroder son patrimoine au fil du temps.

#### LES OBJECTIFS

Linda souhaiterait partager son patrimoine avec sa famille grandissante pour leur assurer une sécurité.

Linda veut un plan bien conçu qui permettra à son don financier de perdurer tout au long de la vie de Liam et après son décès.

#### LA RECOMMANDATION

- Souscrire un contrat d'assurance vie entière (Bâtitteur de patrimoine Équimax de l'Assurance vie Équitable<sup>MD</sup> selon l'option de prime 20 paiements) sur la tête de son petit-fils, Liam.
- Linda déposera une prime annuelle de 20 000 \$ pendant 10 ans seulement<sup>1</sup>. La prime annuelle sera transférée du portefeuille de placement de Linda.
- Linda sera la titulaire originale de ce contrat, dont la somme assurée est de 1 176 470 \$.
- Nicole sera la titulaire de contrat subsidiaire. Supposons que Linda décède ou choisisse de renoncer à la propriété du contrat. Dans ce cas, Nicole deviendra automatiquement la titulaire du contrat sans avoir à subir de conséquences fiscales<sup>2</sup>.
- Nicole sera également nommée bénéficiaire du contrat. Si Liam décède, elle recevra la prestation de décès du contrat libre d'impôt.
- Après avoir payé les primes pendant 10 ans, Linda arrêtera les dépôts<sup>1</sup>.
- À ce moment, elle peut transférer la propriété du contrat à Nicole, lorsqu'elle est prête, sans conséquences fiscales<sup>2</sup>. En tant que titulaire du contrat, Nicole sera en mesure d'accéder à la valeur de rachat au titre du contrat quand bon lui semble, soit pour les études de Liam ou pour combler d'autres besoins<sup>2</sup>.
- Nicole pourrait aussi décider de ne pas effectuer de retrait. Elle pourrait laisser la valeur de rachat du contrat poursuivre sa croissance jusqu'à ce que Liam soit plus vieux et ensuite lui transférer la propriété du contrat sans conséquences fiscales<sup>2</sup>. En tant que titulaire de contrat, Liam pourrait utiliser la valeur de rachat à toute fin<sup>3</sup>.
- Ultiment, Liam pourrait désigner ses enfants éventuels comme bénéficiaires qui recevront la prestation de décès du contrat après son décès, prolongeant ainsi le legs de Linda vers une autre génération.

<sup>1</sup> L'illustration des ventes de cette étude de cas montre un prélèvement des primes sur les participations à la 10<sup>e</sup> année. Par la suite, vous pourriez ne plus avoir à payer les primes au titre de votre contrat. Une diminution du barème des participations de l'assurance vie aura une incidence sur les valeurs illustrées, pourrait retarder le point de prélèvement des primes sur les participations et exiger que vous payiez les primes sur une période plus longue que l'indiquait l'illustration initialement ou pourrait nécessiter que vous repreniez le paiement des primes pour un certain temps si votre contrat bénéficiait de l'option de paiement des primes sur les participations. Les participations ne sont pas garanties et sont versées à la discrétion exclusive du conseil d'administration. Les participations peuvent être assujetties à l'impôt. Les participations varieront en fonction des revenus de placement réels du compte des contrats avec participation, également des résultats techniques de mortalité, des frais, de déchéance, des réclamations, des impôts et d'autres résultats techniques du bloc de contrats avec participation. <sup>2</sup> Le transfert de propriété peut être libre d'impôt, si la personne à qui le transfert est destiné est un enfant. Pour obtenir la définition du terme « enfant », veuillez consulter le paragraphe 148(8) de la *Loi de l'impôt sur le revenu*. <sup>3</sup> Les retraits de la valeur de rachat ou les avances sur contrat peuvent entraîner un gain sur contrat. Le gain sur contrat serait imposable pour le titulaire de contrat.



# LA STRATÉGIE DU TRANSFERT DE PATRIMOINE INTERGÉNÉRATIONNEL

## LE TRANSFERT DE PATRIMOINE AUX PETITS-ENFANTS

### LE RÉSULTAT

Lorsque Linda atteindra l'âge de 75 ans, soit dans 10 ans, l'illustration montre une valeur de rachat de 144 460 \$<sup>3</sup>.

La valeur de rachat générera une croissance fiscalement avantageuse tout au long de la vie de Liam (voir tableau). Selon les besoins financiers de Liam, la titulaire ou le titulaire de contrat peut envisager d'accéder à la valeur de rachat<sup>2</sup> à tout moment, à toute fin. Par exemple, cette somme pourrait aider au financement des études postsecondaires de Liam, au paiement de l'achat d'une maison ou au démarrage d'une entreprise.

La prestation de décès de l'assurance vie peut continuer à croître et l'illustration indique une prestation de décès pouvant atteindre plus de 7,4 millions de dollars lorsque Liam atteindra l'âge de 85 ans<sup>4</sup> et plus de 9,2 millions de dollars lorsqu'il atteindra l'âge de 95 ans<sup>4</sup>.

À un moment donné, dans sa vie adulte, il pourrait devenir le titulaire du contrat et choisir une personne bénéficiaire qui recevra la prestation de décès. À son décès, la personne bénéficiaire de Liam recevrait une prestation de décès importante complètement libre d'impôt.

**En résumé**, Linda peut réaliser son objectif de créer un héritage durable pour sa famille. Cette stratégie serait avantageuse pour elle; sa fille en bénéficierait et son petit-fils en bénéficierait également. Les futurs arrière-petits-enfants de Linda, si elle en a, en bénéficieraient eux aussi. Quatre générations pourraient éventuellement bénéficier de cette seule stratégie fiscalement avantageuse et toute simple.

Âge de Liam	Valeur de rachat <sup>4, 5</sup>
20 ans	217 452 \$
25 ans	303 836 \$
30 ans	415 941 \$
Âge de Liam	Prestation de décès <sup>4, 5</sup>
85 ans	7 418 541 \$
95 ans	9 231 334 \$

## VOUS SOUHAITEZ MAINTENANT SAVOIR COMMENT LE TRANSFERT DE PATRIMOINE INTERGÉNÉRATIONNEL POURRAIT FONCTIONNER POUR VOUS?

**Communiquez avec votre conseillère ou votre conseiller qui évaluera votre situation particulière et préparera un plan personnalisé.**

Nom :

Téléphone :

Adresse courriel :

L'Assurance vie Équitable déploie tous les efforts requis pour assurer l'exactitude du contenu du présent document. Par contre, cette exactitude n'est pas garantie.

La stratégie du transfert de patrimoine intergénérationnel est un concept. Il ne s'agit pas d'un produit ou d'un contrat. Ce concept a été établi en fonction de la législation fiscale actuelle qui est susceptible de changer. Ces renseignements ne constituent pas un avis juridique, fiscal, financier ou autre avis professionnel. Les conseillers doivent déterminer si ce produit ou ce concept convient à une cliente ou un client en fonction de ses besoins et de sa situation particulière.

<sup>4</sup> Les valeurs illustrées sont déterminées en fonction d'un régime Bâtitteur de patrimoine<sup>MD</sup> avec l'option de prime 20 paiements et le mode d'affectation des participations bonifications d'assurance libérée et en fonction d'un homme de 0 an, selon les taux standards pour personnes non fumeuses en vigueur le 12 août 2023, avec une prestation de décès initiale de 1 176 470 \$ et un paiement annuel de 20 000 \$ (une prime de 14 329 \$ et un paiement au titre de l'option de dépôt Excélérateur de 5 671 \$). Les valeurs illustrées sont déterminées en fonction du barème des participations courant avec une réduction de 1 % du taux d'intérêt du barème des participations demeurant en vigueur pendant la durée du contrat. L'illustration des ventes de cette étude de cas montre un prélèvement des primes sur les participations à la 10<sup>e</sup> année. Par la suite, vous pourriez ne plus avoir à payer les primes au titre de votre contrat. Une diminution du barème des participations de l'assurance vie aura une incidence sur les valeurs illustrées, pourrait retarder le point de prélèvement des primes sur les participations et exiger que vous payiez les primes sur une période plus longue que l'indiquait l'illustration initialement ou pourrait nécessiter que vous repreniez le paiement des primes pour un certain temps si votre contrat bénéficiait de l'option de paiement des primes sur les participations. Les participations ne sont pas garanties et sont versées à la discrétion exclusive du conseil d'administration. Les participations peuvent être assujetties à l'impôt. Les participations varieront en fonction des revenus de placement réels du compte des contrats avec participation, également des résultats techniques de mortalité, des frais, de déchéance, des réclamations, des impôts et d'autres résultats techniques du bloc de contrats avec participation. <sup>5</sup> Les valeurs indiquées supposent qu'aucune avance sur contrat ou qu'aucun retrait au comptant ne sera effectué. <sup>MD</sup> indique une marque déposée de L'Équitable, compagnie d'assurance vie du Canada.